



## **POULES PONDEUSES URBAINES**

### **Un projet pilote mis en place sur le territoire grandbasilois**

**Saint-Basile-le-Grand, le 9 mai 2022** – À la séance du 2 mai dernier, la Ville de Saint-Basile-le-Grand a annoncé le début d'un nouveau projet pilote afin de permettre et réglementer la garde de poules pondeuses urbaines sur le territoire. Ainsi, les résidants grandbasilois peuvent désormais bâtir leur propre poulailler, selon certaines modalités, et y faire demeurer quelques animaux à plumes.

#### **Un projet pilote d'une durée de 2 ans**

Afin d'évaluer les impacts et l'acceptabilité sociale de la garde de poules pondeuses en milieu urbain, la Ville propose à ses résidants un projet pilote d'une durée de 2 ans. Plusieurs conditions ont été déterminées autant au niveau du nombre d'animaux que de la structure de l'enclos, dans le but d'assurer un environnement sain pour les poules et préserver une harmonie collective.

Au terme du projet, en fonction des commentaires reçus, le conseil municipal pourra décider de reconduire ou non son projet pilote après la date de fin prévue en avril 2024.

#### **Modalités et conditions à respecter**

Un minimum de 2 et un maximum de 3 poules par terrain est permis, et celles-ci doivent être âgées de plus de 4 mois. Les coqs sont interdits. Les poules devront être gardées en permanence à l'intérieur du poulailler ou de l'enclos grillagé de manière à ce qu'elles ne puissent en sortir librement. Des règles s'appliquent également au niveau de la propreté et de la sécurité des bêtes.

Un permis de construction devra être demandé au Service de l'urbanisme et de l'environnement pour ériger un poulailler ainsi qu'un enclos extérieur dans sa cour arrière. Le règlement prévoit également l'utilisation de matériaux spécifiques pour leur conception. Attention! Seules les habitations unifamiliales isolées sont autorisées à avoir des poules urbaines.

Pour l'ensemble des modalités à respecter, consultez le règlement n° 1188 disponible au [villesblg.ca/poules](http://villesblg.ca/poules).

#### **Apprenez-en plus sur le sujet lors d'une conférence!**

Vous êtes intéressés à joindre ce projet pilote et aimeriez en apprendre plus? Assistez à la conférence « Des poules dans sa cour », donnée par Agro-Passion, le mercredi 8 juin à 19 h à la bibliothèque Roland-LeBlanc. Plusieurs thèmes seront abordés afin de bien guider votre démarche : choix de la race, alimentation, nettoyage, équipements, problèmes courants, réglementation et bien plus!

Les places étant limitées, l'inscription est **obligatoire** et se fait dès maintenant par téléphone au 450 461-8000, poste 8500 ou en personne à la bibliothèque.

**Vous ne pouvez être présents lors de cette conférence?** Il sera possible de visionner une formation sur la garde de poules pondeuses urbaines d'une durée de 45 minutes en ligne pour une période de 30 jours après la conférence.

- 30 -

Source : Annabel Rousseau, conseillère en communication  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8111 | [a.rousseau@villesblg.ca](mailto:a.rousseau@villesblg.ca)

**Demandes médias**

Stéphanie Plamondon, directrice  
Service des communications et des relations avec les citoyens  
450 461-8000, poste 8107 | [s.plamondon@villesblg.ca](mailto:s.plamondon@villesblg.ca)